

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.11.2023

Révision: 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit** Jowacoll 103.10

#### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Utilisation/application de la substance / de la préparation**

- Colle dispersion

- Additif

- Colle

#### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- **Producteur/fournisseur :**

- Jowat SE

- Ernst-Hilker-Str. 10 - 14; D - 32758 Detmold

- Tel. +49 (0)5231 749 0

- e-mail: info@jowat.de

- www.jowat.de

- **Service établissant la fiche technique:**

- Management environnemental

- Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270

- e-mail: umweltmanagement@jowat.de

- **Service chargé des renseignements:**

- Jowat France sarl

- 95 rue Pouilly

- Immeuble le Saint Amour

- F - 71000 Mâcon Loché

- Tel.: +33 3 85 20 92 92

- E-Mail: info@jowat.fr

#### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

-

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit ne répond pas aux critères de classification selon le règlement (CE) 1272/2008.

La création d'une fiche de données de sécurité n'est donc pas obligatoire. Ce document est préparé en tant que service volontaire et supplémentaire pour fournir des informations générales sur la sécurité.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

#### · 2.3 Autres dangers

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.11.2023

Révision: 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

Nom du produit Jowacoll 103.10

(suite de la page 1)

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
  - **Description :**  
émulsion de polymères à base d'eau  
acétate de polyvinyle
  - **Composants contribuant aux dangers:** néant
  - **SVHC** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
  - **Indications générales :**  
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Aucune mesure particulière n'est requise.
  - **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
  - **après contact avec les yeux :** Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
  - **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.  
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :**  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13  
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.11.2023

Révision: 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

### Nom du produit Jowacoll 103.10

(suite de la page 2)

Eviter le dégagement d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

- Protéger contre le gel.

- Tenir les emballages hermétiquement fermés

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire :**

A titre provisoire, filtre :

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante (EN 149).

Filtre A/P2

Filtre P2.

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Protection des mains :** Non nécessaire.

- **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,3$  mm

Gants en matière plastique

- **Temps de pénétration du matériau des gants** Valeur pour la perméabilité:  $\text{taux} \leq 6$

- **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en matière plastique

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Gants en matière plastique

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

liquide

- **Couleur :**

blanc

- **Odeur :**

caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.11.2023

Révision: 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

Nom du produit Jowacoll 103.10

(suite de la page 3)

· Point de fusion :	~0 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	2,8
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	11.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,08 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· <b>9.2 Autres informations</b>	
· COV - Composé organique volatil	
· UNION EUROPÉENNE	0,33 %
· Suisse	0,28 %
· États-Unis d'Amérique	3,3 g/l / 0,03 lb/gal
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,3 %
· Teneur en substances solides :	51,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.11.2023

Révision: 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

Nom du produit Jowacoll 103.10

(suite de la page 4)

· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
monoxyde de carbone  
Acide acétique

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
  - **Toxicité aiguë :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
    - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :** néant
  - **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Sensibilisation :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
  - **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.11.2023

Révision: 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

**Nom du produit Jowacoll 103.10**

(suite de la page 5)

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
  - **Autres indications écologiques :**
    - **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

<b>RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination</b>
--

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - **Recommandation :**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

<b>· Catalogue européen des déchets</b>	
---	--

08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
15 01 02	emballages en matières plastiques

- **Colle, sec, masse solide**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Code déchet 20 01 28: peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27.

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

<b>RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport</b>
---

<b>· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
<b>· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
<b>· 14.4 Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	néant
<b>· 14.5 Dangers pour l'environnement</b>	
· Polluant marin :	Non
<b>· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878

Date d'impression : 16.11.2023

Révision: 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

Nom du produit Jowacoll 103.10

(suite de la page 6)

· "Règlement type" de l'ONU:	néant
------------------------------	-------

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) N° 649/2012 (PIC)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

Clause de non-responsabilité:

Pour ce produit, il n'est pas légalement requis de fournir une FDS car le produit n'est pas classé comme dangereux.

Ce document est préparé en tant que service volontaire et supplémentaire pour fournir des informations générales sur la sécurité.

· **Date de la version précédente:** 16.01.2023

· **Numéro de la version précédente:** 64

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31; (UE) 2020/878**

Date d'impression : 16.11.2023

Numéro de version 65 (remplace la version 64)

Révision: 16.11.2023

**Nom du produit Jowacoll 103.10**

(suite de la page 7)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**